



Fédération internationale des ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
International Federation of ACATs – Action by Christians for the Abolition of Torture

## **Déclaration de la FIACAT et de l'ACAT RCA sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine**

### **Point 10 : Dialogue interactif de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine**

#### *40<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme*

Merci Madame la vice-Présidente,

La FIACAT et l'ACAT RCA se réjouissent de la tenue de ce dialogue interactif de haut-niveau sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine et souhaitent porter à l'attention du Conseil un certain nombre de préoccupations.

La FIACAT et l'ACAT RCA déplorent la persistance des abus et violations des droits de l'Homme par les groupes rebelles dont sont notamment victimes les civils. La situation des droits de l'Homme en République centrafricaine reste préoccupante et révèle la nécessité de poursuivre dans le sens du renforcement de la justice et de la lutte contre l'impunité.

A ce titre, la FIACAT et l'ACAT RCA félicitent le gouvernement centrafricain pour le nouvel Accord de paix signé le 6 février dernier qui prévoit entre autres la mise en place d'un gouvernement inclusif ainsi que l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Réparation, Justice et Réconciliation d'ici la fin de l'année. Toutefois, la FIACAT et l'ACAT RCA souhaitent alerter les différentes parties prenantes sur les risques de prévalence d'intérêts politiques.

Aussi, la FIACAT et l'ACAT RCA souhaitent rappeler la nécessité d'exclure l'amnistie pour les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et de s'assurer que les victimes de violations et abus des droits de l'homme bénéficient de mesures de réparation adéquates.

Pour garantir la mise en œuvre de cet accord de paix, il est désormais fondamental que la communauté internationale apporte son soutien logistique, financier et technique.

Enfin, la FIACAT et l'ACAT RCA tiennent à encourager la poursuite des discussions relatives à l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée nationale dans le cadre de la proposition de loi du Vice-président de la Commission des lois. Elles prient les parlementaires de poursuivre leurs efforts vers l'abolition, en droit, de la peine de mort en inscrivant cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'actuelle session parlementaire.

Ainsi, la FIACAT et l'ACAT RCA appellent les Etats membres du Conseil à suivre attentivement et appuyer le processus de paix et l'abolition de la peine de mort en République centrafricaine.

Je vous remercie de votre attention.